

ECOLE ELEMENTAIRE DE LA PIE

Procès verbal du Conseil d'école du 9 février 2016

FCPE Mme M LESCLAUX Mme AUDOUSSET Mme BIDA Mme FAVERIE Mme LE MENE

API Mme MARMIER Mme OUVRARD Mme BELLOU GRAFFIN M MORAES Mme GRASSIN

PEEP Mme MARY Mme BAPEAUME Mme SALIOU Mme DESPAS Mme LAHACHE Mme DESPAS
Mme KECHTA

Représentant municipal : M LAUNAY

DDEN : M DUGUET

Enseignants : Mme SCHIRM Mme KULHMANN Mme DEBRAY Mme LOVIGHI Mme DUMOULIN Mme
FAVIER Mme HAPULAT Mme LAUTARD Mme RAT Mme FIOR Mme GIROUX Mme SCHMITT Mme
PELLETIER Mme ROBERT Mme LUANS Mme ROMBI Mme BALLESTRA Mme CANTO

Absente : Mme YVONNET(a .m)

Ordre du jour

-Vigipirate : implications et informations

- TNI et B2I : informations

-classes de découverte : informations

- aide aux devoirs (localisation) : informations

Temps périscolaires

-CVE : bilan intermédiaire

Temps municipaux

- Résultats des CE extraordinaires : si la majorité est défavorable, que compte faire la municipalité ?
- Sécurité aux abords de l'école : est-il toujours prévu de libérer un policier municipal grâce au gilet jaune pour faire de la prévention et « verbaliser » les automobilistes ?
- Bordures végétales
- Insonorisation du réfectoire / travaux budgétés / produits « pharmaceutiques »

La séance est ouverte à 18 h 35.

Vigipirate : implications et informations

A l'heure actuelle, les consignes n'ont pas été levées.

Pour mémoire, le ministère rappelle les consignes suivantes aux personnels de l'Éducation nationale, aux parents d'élèves et aux élèves :

- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée

En école primaire, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants. Mme la Directrice remarque que ce réflexe est en perte de vitesse.

Le ministère a aussi rappelé les bons réflexes à avoir à titre de prévention et de sécurisation dans et à proximité des établissements scolaires.

Ils ont été affichés dès le lundi 23 novembre dans toutes les écoles.

Chaque école et chaque établissement doit vérifier l'efficacité et la connaissance par l'ensemble des personnels et des représentants de parents d'élèves présents en conseil d'école et conseil d'administration de son plan particulier de mise en sûreté (PPMS).

Pour l'élémentaire la Pie, concernant cette année scolaire, il a été présenté en conseil d'école le 3 novembre mais encore, antérieurement, le 4 mars 2014, le 4 novembre 2014....

Suite aux attentats de novembre, il a été demandé aussi aux écoles de procéder, avant les congés de Noël, à un second exercice d'évacuation ainsi qu'à un deuxième exercice de mise en sécurité.

Pour l'élémentaire la Pie, le premier s'est tenu le 1^{er} décembre et le second, le 28 novembre.

L'Île-de-France étant toujours en alerte attentat dans le cadre du plan Vigipirate actuellement, il est toujours demandé aux classes d'éviter les lieux hautement touristiques.

De ce fait, les sorties s'adaptent aux consignes reçues au fur et à mesure des mois. Les occasionnelles pourraient avoir lieu, hors Paris (pour la Pie), avec une vigilance accrue des équipes qui encadrent les élèves. Si le contexte le justifiait, celles programmées pourraient être annulées.

L'utilisation des transports en commun demeure interdite.

Concernant les classes de découverte, elles sont autorisées par l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale.

En résumé, il faut suivre l'évolution des directives académiques.

Actuellement, les manifestations au sein des écoles restent non autorisées.

Concernant une fête d'école, forcément hors temps scolaire, les parents qui souhaiteraient en organiser une doivent se rapprocher de la mairie.

BO du 25 novembre

Quelques précisions

Surveillance de la voie publique et des abords immédiats

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves. Les équipes éducatives, les équipes mobiles de sécurité de l'éducation nationale, les collectivités et les services de police ou de gendarmerie doivent se coordonner en lien avec le chef d'établissement ou le directeur d'école pour mettre en place un système de vigilance accrue.

Dans les villes de plus de 50 000 habitants, les schémas de surveillance de voie publique des écoles et des établissements, associant les communes et les polices municipales, destinés à renforcer la surveillance de la voie publique et des abords immédiats des établissements ainsi que les patrouilles devront être arrêtés ou mis à jour dans un délai de 30 jours. Ceux-ci devront tenir compte des horaires spécifiques et des flux ou zones de rassemblement important (ramassage scolaire, déplacement vers la restauration ou vers les plateaux sportifs extérieurs à l'établissement ou à l'école).

Mesures de sécurité dans le premier degré

L'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen) et les services de la Préfecture accompagneront les écoles dans la mise en place de mesures de sécurité adaptées (la sécurisation des abords, les contrôles des entrées et des sorties, l'opérationnalité des dispositifs d'évacuation, la connaissance des consignes de sécurité...). Les mairies seront associées aux démarches locales. Les IA-Dasen procéderont à la vérification de la mise à jour des documents et des protocoles PPMS et sécurité.

Plans des locaux des établissements scolaires

Sous 30 jours ouvrés, les préfets veilleront à ce que les forces de police et de gendarmerie, ainsi que les services d'incendie et de secours, disposent de l'ensemble des plans des locaux des écoles, des collèges et des lycées en prenant attache auprès des collectivités. Les IA-Dasen et les recteurs peuvent demander aux préfetures que ces plans leur soient transmis.

Protection des espaces scolaires

NOR : INTK1520205J
instruction du 22-12-2015

Renforcer immédiatement la coordination entre les forces de sécurité intérieure et la communauté éducative

Des réseaux de correspondants de proximité dynamiques

Les administrations des ministères de l'intérieur et de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche doivent entretenir des liens privilégiés, renforcés par la désignation de correspondants locaux, départementaux, académiques et nationaux mais aussi par l'organisation d'échanges bilatéraux fréquents. Chaque école et chaque établissement scolaire doivent ainsi pouvoir disposer à tout moment des conseils d'un interlocuteur de proximité au sein des forces de sécurité de l'État.

Pour ce faire, le réseau local des correspondants « Police & Gendarmerie - Sécurité de l'école » affectés dans les brigades de gendarmerie ou dans les commissariats de police doit être dynamisé, notamment par la désignation systématique de suppléants et l'organisation régulière d'échanges entre les correspondants et les directeurs d'école ou chefs d'établissement, selon des modalités fixées localement.

Des mesures de sécurité et de sûreté communes et complémentaires

En outre, afin de sécuriser les espaces particulièrement vulnérables (accès isolés, façades exposées, etc.), les préfets rappelleront aux collectivités gestionnaires et aux recteurs les procédures à suivre pour solliciter, auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance, des financements liés aux projets d'installation de dispositifs de protection (vidéo-protection, digicode, etc.).

Le samedi 30 janvier, M l'Inspecteur a adressé aux directeurs un mail les informant que des directeurs d'école de certaines villes du département avaient été contactés par les services de police nationale qui proposent des audits ou diagnostics de sécurité afin d'améliorer la sécurisation. Monsieur l'Inspecteur demande à ce qu'on l'en informe immédiatement et attend que l'on réserve à cette demande une suite favorable.

Le 2 février, Mme la Directrice a simplement reçu la visite de la police municipale et en a informé la 7^{ème} circonscription.

Un parent élu PEEP demande si elle a eu connaissance du nom du correspondant.

Réponse négative.

Elle a profité de son entretien avec la police municipale pour souligner la proximité de l'école YECHIVA ETS HAIM(conseil d'école du 10 février 2015/ remarques enseignantes et parentales) afin que la Pie bénéficie d'une attention plus soutenue.

Un parent élu PEEP annonce que les audits prennent du temps, nécessitent des informations auprès des équipes éducatives. Cela est fait depuis le 7 janvier dans d'autres communes. On note donc un net retard sur Saint-Maur et une demande à la mairie d'accélérer les choses car le risque est réel. Les écoles sont une cible.

Une enseignante s'étonne qu'on ne puisse pas ouvrir les portes à deux battants. Si une évacuation importante doit être réalisée, on ne peut pas tenir les portes ouvertes. L'école datant de 1930, le battant incriminé ne peut plus être refermé après ouverture.

Un représentant élu PEEP dit qu'il faut pouvoir évacuer par toutes les issues possibles. Les clés doivent être mises à disposition. Un pan entier du PPMS devra être revu après l'audit. Plus on perd du temps pour faire l'audit, plus on en perd pour actualiser le PPMS. Il lui paraît aberrant que Saint-Maur soit autant en retard.

Monsieur le représentant municipal répond que la circulaire du 13 novembre précise que l'IA-DASEN et les services de la préfecture accompagneront les écoles dans la mise en place de mesure de sécurité adaptée. Il précise que la mairie a engagé une réflexion pour déployer des mesures sur les temps périscolaires. Il précise que dans cette circulaire, les écoles du 1^{er} degré sont exclues du « diagnostic de sécurité ».

Un représentant élu PEEP insiste. Il s'agit d'audit pour connaître les possibilités d'évacuation. C'est un problème avec le commissariat de Saint- Maur. La mairie doit intervenir auprès du commissariat. Ce sont des temps imbriqués.

Monsieur le représentant municipal rappelle que la police nationale est placée sous l'autorité du préfet de police et non sous celle de la ville. Il suppose qu'une hiérarchisation du calendrier a été mise en place et que les écoles seront contactées après que les établissements du second degré (désignés prioritairement dans la circulaire) auront effectués leurs diagnostics.

Un parent élu FCPE demande quel est le rôle de l'IEN.

Mme la Directrice répète que M l'Inspecteur a envoyé un mail aux directions informant que d'autres écoles du département avaient eu des contacts avec la police, contacts auxquels il fallait réserver une suite favorable.

Une enseignante ne comprend pas la réponse de la mairie qui distingue temps scolaires et temps périscolaires.

Monsieur le représentant municipal dit que la Mairie n'a compétence que pour les temps périscolaires. D'ailleurs, les services municipaux avaient décidé de réfléchir sur l'information et la

sensibilisation des personnels municipaux dans les écoles, en prenant connaissance des mesures mises en place par l'éducation nationale.

Un représentant élu API annonce que, là, on parle de sécurité. Pourquoi la mairie ne demande pas cet audit au commissariat ?

Monsieur le représentant municipal rappelle que c'est le préfet qui doit intervenir auprès du commissariat.

Mme la Directrice répète que la police nationale recevra le meilleur accueil car les enseignants sont soucieux de recevoir des conseils, leur profession étant à l'origine d'enseigner.

Monsieur le DDEN demande à nouveau les consignes en cas d'alerte à la bombe.

Il faut sortir en laissant les affaires à l'intérieur. Toutefois, le manque de sonneries différenciées souligné à de multiples reprises n'est toujours pas solutionné.

Monsieur le DDEN demande s'il est demandé de regrouper les enfants dans le square Beaurepaire qui, dans ce cas, deviennent une cible de tirs.

Faute de moyens, l'école fera vraiment au mieux.

- TNI et B2I : informations

Concernant la validation du B2I (brevet informatique et internet) qui est une attestation de compétences, la tâche est rendue plus difficile depuis la suppression de la salle informatique et l'insuffisance de classes mobiles.

En effet, le B2I nécessite des recherches sur internet par les élèves et la manipulation du traitement de texte principalement. Or, les TNI installés dans les classes n'ont pas pour fonction d'être utilisés par tous les élèves avec cet objectif.

Par ailleurs, le B2I ne concerne pas uniquement le niveau CM2 puisqu'il s'agit de démarrer dès le CP.

Aussi, de l'avis de tous les enseignants, 2 classes mobiles par aile semblent indispensables.

Monsieur le représentant prend note du besoin de 2 classes mobiles supplémentaires. Il annonce qu'un budget a été prévu pour compléter les classes en TNI.

Une enseignante demande que les classes mobiles soient reliées à internet.

Elle explique aussi que tous les TNI de l'aile jaune sont reliés à l'imprimante. Ceux de l'aile verte ne le sont pas. Peut-on le prévoir ?

Monsieur le représentant municipal prend note de ces différentes demandes.

-classes de découverte : informations

Les représentants des parents élus API demandent pourquoi l'une d'entre elles a été reculée à juin et pourquoi le choix de faire partir des classes d'écoles différentes qui ne se connaissent pas.

A ces interrogations, il faut préciser que les périodes, le choix du thème de la classe relèvent du choix des enseignants. Ainsi, aucune classe de découverte n'a été reculée. Comme chaque année, les dates proposées ont été incluses de mars à juin.

Ainsi, l'enseignante investie auprès de ses élèves par le projet « les petits artistes de la mémoire », a jugé utile, compte-tenu de ce travail conséquent, d'en attendre l'aboutissement avant de partir, du 6 au 10 juin, dans la Brenne, située dans le département de l'Indre en région Centre Val de Loire. Le fil conducteur sera la biodiversité animale.

A nouveau, le principe du choix qu'inclut la liberté pédagogique est réitéré.

Une seconde enseignante, au moment où les inscriptions ont été proposées, n'était pas nommée sur l'école. Il lui a donc été attribué ensuite un séjour disponible. La classe part donc avec une autre école, du 7 au 11 mars, à Houdain dans le Pas de Calais, au cœur du bassin minier, pour un séjour à dominante géographique, intitulé « de la révolution industrielle à la mine de charbon ».

Du 14 au 18 mars, les classes de CM2A et D se rendront à Frémur en Bretagne étudier le développement durable.

- aide aux devoirs (localisation) : informations

Depuis 2 ans, une salle de classe au 1^{er} étage de l'aile jaune est entièrement dédiée à « l'aide aux devoirs ».

Il est donc étonnant, que, pour vingt enfants, un préau entier soit mobilisé en supplément, au détriment du ménage comme l'année passée.

Une cour est aussi mobilisée.

Constat

L'école, comme lors d'un conseil l'année scolaire dernière, insiste sur le nettoyage. Qu'envisage la mairie pour y remédier ?

Un représentant élu PEEP demande si le ménage dans les toilettes est fait. L'est-il au détriment du reste ?

L'école redit que les parties communes, malheureusement, ne sont pratiquement plus jamais accessibles pour être nettoyées or cela est nécessaire.

Monsieur le représentant municipal ne peut apporter de réponse immédiate. Il en prend note et y reviendra.

Un parent élu PEEP demande quelle est la fiche de poste exacte. Les toilettes doivent être faites 3 fois dans la journée.

Une enseignante note que les agents de service sont obligés d'aller plus vite dans les classes depuis le nettoyage plus fréquent des toilettes.

Un parent élu FCPE dit à nouveau que c'est une question d'organisation du temps de travail.

Temps périscolaires

-CVE : bilan intermédiaire

Suite au CVE du 4 décembre, il n'est pas constaté de changement notable quant aux pratiques instituées par les temps périscolaires pour les enseignants.

Les animateurs soulignent qu'ils n'ont pas abandonné le système de parité. Toutefois, ils ont opéré un déplacement du lieu de formation des groupes qui se trouve désormais devant la classe d'ULIS école. Ils veillent à ce qu'un enfant retrouve désormais un camarade à lui autour de la même table.

Du point de vue des parents élus API, FCPE, PEEP, ces derniers ont constaté une présentation exhaustive mais pas d'échange à propos des améliorations à apporter. Un parent élu API voudrait savoir si cela a permis de fluidifier le flux et demande si une amélioration quant à l'heure de sortie du second service s'est produite. Cela n'a pas été constaté.

Temps municipaux

- Résultats des CE extraordinaires : si la majorité est défavorable, que compte faire la municipalité ?

Des informations convergentes sembleraient indiquer qu'une majorité des conseils d'école ait émis des avis consultatifs défavorables quant à l'organisation municipale proposée pour la rentrée 2016.

Si la majorité est défavorable, que compte faire la municipalité ?

Monsieur le représentant municipal répond que, pour la suite du processus, Monsieur le Maire doit faire une proposition à la DASEN. Il s'est prononcé sur le fait qu'il exprimerait à la DASEN la proposition de passer à la demi-journée travaillée le mercredi.

Des parents élus PEEP soulignent que, si la mairie opère comme elle le fait dans ses tracts, à savoir écrire des inexactitudes, on peut imaginer que le Monsieur le Maire va faire passer ce qu'il veut.

24 écoles ont émis des avis consultatifs défavorables. Ce que demandent les parents : que va-t-il se passer devant tant d'avis défavorables ?

Monsieur le représentant municipal réaffirme que Monsieur le Maire va faire sa proposition à la DASEN qui prendra sa décision. Les horaires qui avaient été présentés étaient une base de travail comme il l'avait précisé lors du CE du 23-01.

Un parent élu PEEP annonce qu'il aurait voulu un projet qui tienne compte des rythmes des enfants et des contraintes parentales.

Monsieur le représentant municipal rappelle que cette réforme ne respecte pas le rythme des enfants.

Constat

Les parents expriment leur vif mécontentement.

Monsieur le représentant municipal constate qu'un calendrier de travail a été communiqué aux parents d'élèves pour travailler sur les activités périscolaires. L'emploi du temps tel qu'il était présenté répondait à la consigne édictée par la réforme de réduire le temps de travail l'après-midi.

Un représentant élu API souligne que le budget a été amputé d'1 million pour les activités et demande comment, alors, obtenir des activités de qualité.

Monsieur le représentant municipal interroge sur l'impact de cette baisse sur le budget de fonctionnement du primaire.

Un parent élu API annonce qu'ils ont été informés de la dissolution de l'APOES. La mairie va-t-elle prendre le relais ? Un second parent ajoute que, de cette manière, l'argent ira directement dans « la poche » de la mairie.

Monsieur le représentant municipal répond que l'argent ne reste pas longtemps dans la poche de la mairie. Elle rétribue les intervenants. L'APOES a décidé de clore son activité face aux divers emplois du temps des communes. Plusieurs solutions peuvent être envisagées de manière à maintenir cette étude surveillée. La mairie est ouverte à toute proposition. Cela peut prendre des formes différentes. C'est un service qui pourrait être repris avec une structure proche de l'existant.

Un représentant élu PEEP et un représentant élu FCPE interrogent. Est-on sûr qu'il y aura une étude à la rentrée ?

Un représentant élu API rappelle que le montant alloué aux personnes faisant les études par la mairie est plafonné par la loi.

L'école souligne que c'est une bonne chose que les études soient dirigées par les enseignants, compétents pour ce travail.

Monsieur le représentant municipal rappelle qu'une réunion est organisée entre les directions et Monsieur le Maire le 15 février.

Monsieur le DDEN demande comment, le mercredi, la mairie va procéder pour embaucher des animateurs à mi-temps. Quelle a été la position du CME ? Il souligne qu'on est en train de mettre de côté les enseignants des études. Ainsi, on va aller vers une dégradation.

Un parent élu PEEP demande si la mairie peut employer les enseignants.

Monsieur le DDEN apporte une réponse positive mais les tarifs ne sont pas les mêmes.

Monsieur le représentant municipal explique que les animateurs travaillent sur des après-midi et cela fera partie de leur contrat. Il existe un pré-requis de qualification. Le processus de recrutement existe. Il ne connaît pas l'information concernant le CME. Concernant l'emploi du temps, il souligne néanmoins que le CME s'était prononcé contre la demi-journée d'école supplémentaire.

Monsieur le DDEN apporte la précision suivante : le CME s'est prononcé contre cette nouvelle organisation du temps scolaire.

Monsieur le représentant municipal explique que Monsieur le Maire s'engage sur le fait que ça ne coûtera pas plus cher aux familles de 15h45 à 19h00. Quant à la gestion, les professeurs peuvent, par convention, continuer de surveiller les études.

Un représentant élu API souligne que c'est bien le budget de fonctionnement qui baisse.

Les parents d'élèves relèvent la phrase « la majorité des conseils d'école se sont prononcés contre le passage au mercredi matin » dans l'annonce qu'ils ont reçue à leurs domiciles. Le mot mensonge est prononcé.

- Sécurité aux abords de l'école : est-il toujours prévu de libérer un policier municipal grâce au gilet jaune pour faire de la prévention et « verbaliser » les automobilistes ?

Lors du conseil d'école du 3 novembre, il avait été annoncé que les brigades ASVP devraient pouvoir se déployer pour verbaliser certains conducteurs au cours d'opérations « choc ».

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Par ailleurs, lors du même conseil, un représentant élu API avait souhaité connaître la date de retour de l'ASVP. Peut-on aujourd'hui lui apporter une réponse ?

Monsieur le représentant municipal répond que les gilets jaunes ont été déployés pour libérer les ASVP. Entre temps, il ya eu les attentats et la répartition des missions a été modifiée. La police municipale a été redéployée sur des missions auparavant confiées à la police nationale qui, elle-même, a été réquisitionnée sur d'autres missions. Il précise que, suite à l'essai de remplacement de l'ASVP au carrefour J Jaurès/Gal Giraud, il a été convenu de maintenir un ASVP pour gérer le trafic sur ce point école.

- Bordures végétales

Déjà abordé en 2014-2015 et à nouveau le 3 novembre, pour isoler les angles saillants du bâtiment de la restauration municipale et d'autres raisons évoquées précédemment, Monsieur le représentant municipal avait agréé la proposition de bacs, soulignant qu'il n'y aurait pas d'entrave à cette solution.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

La seule information dont dispose Monsieur le représentant municipal concerne les bordures végétales. Il sollicite des précisions sur cette demande et précise qu'une future prise de rendez-vous avec le service des espaces verts. Une étude doit être menée pour voir la faisabilité du projet. Il donne à l'école la réponse jeudi.

- Insonorisation du réfectoire / travaux budgétés / produits « pharmaceutiques »
- ✓ Pour réduire le niveau sonore à l'intérieur de la salle de restauration, les parents élus API proposaient qu'une isolation phonique soit entreprise. Monsieur le représentant municipal avait répondu qu'il y aurait une étude dans le cadre du budget 2016.

Quelle précision peut être apportée aujourd'hui ?

Monsieur le représentant municipal explique que, dans le cadre d'un budget contraint, plusieurs écoles sont en demande d'insonorisation des réfectoires et que, certaines, disposant de salles dans des bâtiments anciens avec des plafonds élevés sont aussi en demande de dalles d'insonorisation. Il demande si un représentant de la mairie est passé sur l'école, ce qui n'est pas le cas. D'autres écoles seront prioritaires donc ce ne sera probablement pas pour l'année 2016-2017 pour La Pie.

✓ Travaux budgétés

Les membres du conseil d'école interrogent Monsieur le représentant municipal sur les travaux et améliorations programmées pour l'élémentaire la Pie.

Une enseignante demande, comme chaque année, si elle peut avoir la clé de sa classe. Actuellement, une seule personne a la clé. La mairie a refusé de faire un double de la clé car elle ne fait pas partie de l'organigramme.

Monsieur le représentant municipal annonce que les travaux de réparation partielle de la cour de l'aile jaune doivent intervenir fin février début mars. Sont toujours en demande : les bacs végétaux et l'isolation phonique du réfectoire.

Une enseignante alerte sur les dangers dans la salle des maîtres compte tenu de sa vétusté et demande donc que des travaux y soient entrepris.

Une enseignante voudrait des informations concernant l'approvisionnement des toners.

Monsieur le représentant municipal précise qu'il ya eu des problèmes en raison d'un appel d'offres bloqué. Le contrat doit être effectif début février et les toners devraient être livrés. Ainsi, la situation devrait se régulariser.

Un parent élu FCPE annonce que les parents ont compris qu'une fois par semaine, une entrée ou un dessert sera supprimé du menu des enfants. Il semblerait que ce soit lié au gaspillage.

Monsieur le représentant municipal précise qu'il a été décidé en commission des menus à laquelle siègent les représentants des parents d'élèves et des membres du conseil municipal, toutes tendances confondues, de lancer une phase test d'un repas à 4 éléments une fois par semaine. Cela vise à lutter contre le gaspillage alimentaire.

Les parents soulignent que la phase test est terminée et demandent si les tarifs de la cantine seront revus à la baisse comme le nombre d'éléments.

✓ « produits « pharmaceutiques »

Concernant les petits soins que les enseignants peuvent prodiguer, la mairie délivre désormais uniquement du sparadrap, des compresses, du savon glycéринé, des pansements, du sérum physiologique et des poches de glace.

Monsieur le représentant municipal précise que cela est conforme aux préconisations de l'éducation nationale.

Pour répondre aux questions parentales, ce sont les poches de glace qui sont reçues en nombre insuffisant.

Les parents d'élève demandent si cela concerne aussi les animateurs des temps périscolaires et la directrice confirme que oui.

Monsieur le DDEN rappelle que la devise n'est toujours pas au fronton de l'école. Monsieur le représentant municipal répond que le CME a souhaité lancer un appel à projet dans ce cadre afin de sélectionner un graphisme. Les commandes pour les drapeaux ont été effectuées.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 17 mai.

La séance est levée à 20 h 35.

Fait à Saint-Maur, le 09 -02-2016

Mme LAUTARD, secrétaire de séance

Mme Giroux, présidente

